



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 13/12/2024**

**STATIONNEMENT**

***Secteur Nord / Gare***

**RUE DU 10EME R.A.**

Le 23/12/2024, RUE DU 10EME R.A. , pour un essai de compactage sur réseaux d'eaux usées, un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraine une modification des conditions de circulation.

----

**STATIONNEMENT**

**Secteur Nord / Gare**

**RUE DE METZ**

Le 23/12/2024, RUE DE METZ , pour un essai de compactage sur réseaux d'eaux usées, un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraine une modification des conditions de circulation.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Nord / Gare**

**RUE OLIVIER DE CLISSON**

- du 06/01/2025 au 10/01/2025, Réserve de trois places de stationnement , au droit du N°18  
Nombre d'emplacements concernés : 3
- Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**circulation**

**Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port**

**DEAMBULATION DU PERE NOEL**

Le 22/12/2024, une déambulation du Père Noël est organisée par le Comité des Fêtes de Vannes. Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- ESPLANADE SIMONE VEIL
- PLACE LEON GAMBETTA
- RUE SAINT-VINCENT
- PLACE DES LICES
- PLACE LUCIEN LAROCHE
- RUE DES VIERGES
- PLACE BRULEE
- RUE SAINT-GUENHAEL
- RUE DES ORFEVRES
- RUE DES HALLES
- RUE SAINT-SALOMON
- PLACE HENRI I V
- RUE ADOLPHE BILLAULT
- RUE LAZARE HOCHÉ RUE DE LA SALLE D'ASILE
- :

L'évènement motivant le présent arrêté aura lieu de 15h45 à 18h00 sur les voies susnommées ;

- Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue par périodes n'excédant pas 15 minutes ; des membres de l'organisation et de l'ASSEM devront impérativement encadrer la déambulation ;
- ceux-ci devront porter des gilets haute visibilité ;
- 

----